

Politiques linguistiques des écoles Saint-Jean et Paul-Hubert

Résumé de la politique :

Langue d'enseignement de l'établissement :	Français
Politique du français :	Défini dans ce document
Langue de travail, langue de communication :	Français
Francisation classe d'accueil :	Défini dans ce document
Langue seconde, langue tierce :	Anglais enrichi, Espagnol
Enrichissement :	Défini dans ce document

A. Introduction :

Politique linguistique relative au français à la Commission scolaire des Phares

Le 24 janvier 2012 entrait en vigueur une politique linguistique relative au français à la Commission scolaire des Phares. Cette politique a été adoptée en réponse au Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire lancé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en février 2008 et par laquelle « chaque commission scolaire (devait) avoir une politique linguistique, notamment en ce qui concerne l'apprentissage du français et les communications avec les parents. »

Principes de base

Cette politique adoptée par la Commission scolaire des Phares repose sur les principes de base suivants:

- 6.1. Le statut officiel de la langue française au Québec constitue pour la Commission scolaire une richesse dont on doit s'enorgueillir. Cela se traduit par la recherche et l'utilisation d'une langue de qualité, à la fois dans nos activités éducatives et administratives.
- 6.2. Le français est la langue d'enseignement ainsi que la langue de travail et de communication de notre organisation.
- 6.3. La langue française est un outil indispensable à la réalisation des apprentissages fondamentaux des jeunes et des adultes en formation. Cette politique vise donc l'amélioration de la qualité du français chez les élèves dans toutes les matières.
- 6.4. Une démarche d'amélioration continue de la langue parlée et écrite est essentielle pour assurer le succès de la politique. Cette démarche suppose l'adoption d'une attitude positive à l'égard de la maîtrise du français.
- 6.5. La mise en œuvre de la *Politique linguistique relative au français* requiert l'engagement de tous les membres du personnel de la Commission scolaire des Phares. Les premiers pas de cet engagement se traduisent par la nécessité de donner l'exemple ainsi que par la prise en charge individuelle et collective de cette mise en œuvre.

DÉFINITION

« Français de qualité » et « qualité de la langue » : termes désignant la « langue correcte ou d'usage correct, qui se caractérise par une prononciation surveillée, le souci des niveaux de langue, la propriété des termes et le respect de la grammaire ».

Les membres du personnel:¹

- Communiquent dans un français de qualité, oral et écrit.
- Collaborent à l'atteinte des objectifs de la présente politique et à l'élaboration des moyens qui en découlent
- Appliquent les moyens ciblés dans les établissements, dans les limites de l'exercice des responsabilités de chacun

¹ Tiré de section 8, Politique linguistique relative au français à la Commission scolaire des Phares

- Visent à parfaire leur formation afin de développer leur compétence à communiquer en utilisant un français de qualité, en tenant compte des besoins et du champ d'action de chacun.
- Valorisent les activités de rayonnement de la langue française et sa dimension culturelle.

B. Application de la politique dans chacune des écoles

1. Langue A : français langue maternelle

IBO	Commission scolaire des Phares
<p>La qualité de la langue est au centre de l'apprentissage et chaque enseignant est en pratique un enseignant de la langue ayant une responsabilité envers l'amélioration de la communication;²</p>	<p>8.6.2 Les membres du personnel visent à communiquer dans un français de qualité, oral et écrit.³</p>
<p>Application Écoles Saint-Jean et Paul –Hubert</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Il n'y a pas de politique de pénalisation ou d'encouragement de la qualité de la langue dans les travaux</i> ○ Les enseignants identifient les fautes dans les travaux des élèves (l'ensemble) ○ Vérification des affiches (école) ○ Utilisation des abréviations acceptées par l'Office de la langue française (PÉI) ○ Vérification des agendas en début d'année (PÉI) 	
<p>Application École Saint-Jean</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque élève à un dictionnaire qui est demandé dans la liste de matériel scolaire. • Il n'y a pas de POLITIQUE D'ACQUISITION DE DICTIONNAIRES ET GRAMMAIRES pour les classes autres que français 	<p>Application École Paul –Hubert</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque élève à un dictionnaire qui est demandé dans la liste de matériel scolaire. • Il n'y a pas de POLITIQUE D'ACQUISITION DE DICTIONNAIRES ET GRAMMAIRES pour les classes autres que français
<p>Enrichissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enrichissement (avec code cours 128-X51) de la langue A de la 1^{re} à la 5^e secondaire littérature (roman, théâtre, poésie,...) et d'approches pédagogiques. • Une méthodologie du travail intellectuel coordonné à la verticale et planifiée horizontalement. <ul style="list-style-type: none"> ○ Combien de romans à lire en cours d'année ? 	
<p>Ressources</p> <p>Bibliothèques: Nous faisons partie du regroupement Biblio+, qui comprend toutes les bibliothèques de la Ville de Rimouski (municipale, Cégep, UQAR, centre hospitalier et nous). Ce regroupement permet des prêts entre toutes ces bibliothèques pour nos usagers. Des élèves ont donc pu aller emprunter des livres au Cégep ou à l'université pour des besoins spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous avons accès à la Bibliothèque et archives nationales du Québec ▪ Application de la politique du MELS sur l'acquisition des livres à la bibliothèque (Plan d'action sur l'amélioration du français, 2008, MELS) <p>Services aux élèves en difficulté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du temps laissé aux élèves pour certaines tâches d'évaluation pour les élèves ayant un plan d'intervention qui l'exige (EHDA) • Ressources professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Orthopédagogues, ○ psycho éducateurs, 	

² IBO, Directives d'élaboration d'une politique linguistique, 2008, page 1

³ **Commission scolaire des Phares**, Politique linguistique relative au français (POLITIQUE),

Août-septembre

Suivi tout au long de l'année

<ul style="list-style-type: none"> ○ travailleurs sociaux et techniciens en travail social, ○ infirmière. • Disponibilité des ordinateurs (mesures particulières pour les élèves dyslexie, dysorthographe et dyscalculie, Asperger...) • Dyslexie (wordQ, antidote, ...) 	
IBO	Commission scolaire des Phares
	8.6.1 Les membres du personnel participent aux activités de valorisation de la langue française et de sa dimension culturelle. ⁴
Application École Saint-Jean <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à des présentations théâtrales et de comédies musicales ○ Animation par les élèves de galas et de présentations publiques (Saint-Jean) ○ Message faits par des élèves à l'audiovox (Saint-Jean) ○ Conférence avec invités avec un souci de la qualité de la langue ○ Bénévolat lors d'activités à portée internationale (Championnat mondial de Scrabble, été 2013, CIFR) 	Application École Paul –Hubert <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation au journal de l'école par des chroniques en 4^e secondaire (Paul-Hubert) ○ Accueil en échange linguistique en séjour d'un an ○ Participation au Salon du livre ○ Participation bénévole et volontaire au Noël interculturel (Accueil intégration Bas-St-Laurent) ○ Bénévolat lors d'activités à portée internationale (CIFR)

2. Langues secondes

IBO	Commission scolaire des Phares,
Dispositions prévues pour que les élèves apprennent au moins une langue en plus de leur langue maternelle ; ⁵	
Application École Saint-Jean et Paul –Hubert <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignement de l'anglais « enriched » se fait de la première à la cinquième année du programme PPCS. • L'enseignement de l'espagnol se fait lors des 3^e et 4^e années du programme • Enrichissement (avec code cours 134-X51) de la langue B de la 1^{re} à la 5^e secondaire littérature (roman, théâtre, poésie, ...) et d'approches pédagogiques. • Activités avec des moniteurs en langue seconde ANGLAIS • Voyages en milieu anglophone (1^{re} et 2^e année : Ottawa 2013; 3^e et 4^e année : Boston et New York) • Participation aux projections du Festival international du film jeunesse de Rimouski, en diverses langues dont l'anglais (représentation, traduction simultanée, ...) • Bénévolat lors d'événements sportifs d'envergure internationale (exemple : Challenge Banque Nationale) 	
Application École Saint-Jean <ul style="list-style-type: none"> ○ Ajout de périodes supplémentaires à l'horaire en enseignement de l'anglais langue seconde en 1^{re} et 2^e secondaire ○ Disponibilité de volumes à la bibliothèque en anglais ○ Combien de romans à lire en cours d'année ? <ul style="list-style-type: none"> ○ 	Application École Paul –Hubert <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de volumes à la bibliothèque en anglais • Nous avons très peu de livres en espagnol. Quelques bandes dessinées. • Combien de romans à lire en cours d'année ? • Troisième langue en espagnol <ul style="list-style-type: none"> ○ 100 heures en 3^e année, 141-354 ○ 100 heures en 4^e année. 141-454 • Participation volontaire aux Rencontres du Canada

⁴ Commission scolaire des Phares, Politique linguistique relative au français (POLITIQUE),

⁵ IBO, Directives d'élaboration d'une politique linguistique, 2008, page 1

3. Autres dispositions

IBO	Commission scolaire des Phares
Mesures prévues pour soutenir l'entretien et le développement de la langue maternelle de tous les apprenants ;	
Application École Saint-Jean et Paul –Hubert <ul style="list-style-type: none">Les élèves d'origine anglophone et hispanophone sont impliqués davantage auprès des autres élèves ayant de la difficulté dans ces langues.	
IBO	Commission scolaire des Phares
Dispositions prévues pour assurer la promotion de la langue du pays d'accueil ;	
<ul style="list-style-type: none">Application École Saint-Jean et Paul –HubertProgramme de soutien à l'apprentissage du français pour les élèves de communautés culturelles (Mesures de francisation - MELS).	

IBO	Commission scolaire des Phares
Pratiques garantissant à tous les apprenants, y compris à ceux qui étudient dans une langue différente de leur langue maternelle , une intégration et un accès égal aux programmes de l'IB proposés par l'établissement	
La très grande majorité des élèves sont de culture francophone.	

4. Besoins du personnel

IBO	Commission scolaire des Phares
Nécessité que les membres de la direction, les enseignants, les bibliothécaires ainsi que tout autre membre du personnel de l'établissement bénéficient d'un perfectionnement professionnel en matière d'apprentissage et d'enseignement des langues, et comprennent comment faire de la politique linguistique un document de travail ;	Soutient le personnel en mettant à sa disposition, selon les ressources disponibles, des outils et des moyens favorisant l'usage d'un français de qualité. (politique CS)
Application École Saint-Jean et Paul –Hubert <ul style="list-style-type: none">La politique de perfectionnement de la commission scolaire prévoit un soutien financier selon les modalités du Plan 2A.Le besoin de perfectionnement en langue est rarement identifié par les enseignants du secondaire.	